

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 décembre 2024, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Bianca Dussault, Québec
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans,
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
- M. le conseiller Steve Verret, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

- M. le maire Gilles Lehoullier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2024-104

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
 - Reporter le point 5PT) 1 – Trame verte et bleue métropolitaine – Approbation des projets déposés dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2024

Résolution n° C-2024-105

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2024.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 novembre 2024

Résolution n° C-2024-106

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 novembre 2024.

Adoptée

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Renouvellement d'adhésion

Résolution n° C-2024-107

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- Renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Alliance) et autoriser le paiement des frais de cotisation pour l'année 2025, au coût de 16 500 \$ (sans taxes).
 - D'autoriser Mme Catherine Vallières-Roland à agir à titre de représentante de la CMQuébec auprès de l'Alliance et de s'impliquer au sein du conseil d'administration;
- D'autoriser Mme Catherine Vallières-Roland et M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement à la CMQuébec à :
 - participer à la conférence annuelle de l'Alliance qui se tiendra du 14 au 16 mai 2025 à Milwaukee (Wisconsin), et autoriser le remboursement des frais relatifs à ce séjour (transport, hébergement, repas, activités) et afférents à cette participation, et, le cas échéant, à des rencontres connexes qui pourraient avoir lieu avant ou après l'évènement, le tout selon les règles administratives usuelles.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Certificat trésorerie : CT-2024-48

Responsable : Direction générale

Adoptée

Virements budgétaires – Budget 2024

Résolution n° C-2024-108

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

- Autoriser un virement de 45 000 \$, à l'intérieur du budget 2024, provenant de la fonction « Contingents et imprévus » à la fonction « Transport – entente tarif métropolitain ».

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Règlement n° 2002-02 sur la régie interne et la procédure d'assemblée - Amendement**Résolution n° C-2024-109**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2002-02 intitulé « Règlement n° 2002-02 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la régie interne et la procédure d'assemblée »;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 6 décembre 2024, de certaines dispositions de la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q., 2024, c. 24), sanctionnée le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Règlement n° 2002-02 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement présenté en annexe 2 afin d'ajouter des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu d'adopter le « Règlement n° 2024-116 modifiant le Règlement n° 2002-02 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la régie interne et la procédure d'assemblée ».

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2025**Résolution n° C-2024-110**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'adopter le calendrier, joint en annexe, des séances ordinaires du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) pour l'année 2025.
- D'inviter le conseil de chaque composante à tenir compte du calendrier des séances du conseil de la CMQuébec lors de l'adoption des projets de règlement et des règlements devant lui être soumis, et ce, afin de permettre le respect des délais légaux impartis.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine phase 2 – Modification projet de Lac-Beauport**Résolution n° C-2024-111**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 :

- D'approuver la modification du projet « Valorisation du milieu naturel reliant la vallée Autrichienne, le lac Neigette et les infrastructures communautaires » de la municipalité de Lac-Beauport ainsi que le maintien d'une aide financière totale de 568 122,41 \$ aux fins de la réalisation du projet modifié.
- D'autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer un avenant à intervenir avec la municipalité de Lac-Beauport afin de convenir des modalités de ces modifications.

- De transmettre à la municipalité de Lac-Beauport copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-49
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique
Planification territoriale

Adoptée

Programme d'aide financière du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) - Signature d'une convention avec le MAMH

Résolution n° C-2024-112

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et la secrétaire corporative à procéder à la signature d'une convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation du projet « Le PMADR en action : projet d'acquisition de connaissances pour la poursuite de la planification de milieux de vie durables », d'une durée de 3 ans et pour un montant de 684 000 \$.
- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à soumettre au conseil, dans les prochains mois, une proposition de modification du plan d'effectif afin de créer les postes temporaires nécessaires à la réalisation du projet.
- De transmettre au MAMH copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique
Planification territoriale

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement R.A.V.Q 1671 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement révisé relativement à la délimitation de grandes affectations

Résolution n° C-2024-113

Sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement n° R.A.V.Q. 1671 adopté par l'agglomération de Québec intitulé « Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la délimitation de certaines aires de grande affectation ».
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique
Planification territoriale

Adoptée

Avis sur le Projet de règlement n° 2024-01 de la MRC de L'Ile-d'Orléans modifiant le schéma d'aménagement révisé relativement à l'habitation

Résolution n° C-2024-114

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de L'Ile-d'Orléans que le Projet de règlement n° 2024-01 intitulé « Projet de règlement n° 2024-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé 2001 » respecte les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la MRC de L'Ile-d'Orléans copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique –
Planification territoriale

Adoptée

Prise d'acte du dossier d'affaires sur la reconnaissance des titres de transport en commun et adoption du rapport de vérification

Résolution n° C-2024-115

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Dossier d'affaires concernant le projet de déploiement de la reconnaissance mutuelle des titres de transport en commun, préparé par Raymond Chabot Grant Thornton et daté de septembre 2024, et autoriser sa diffusion sur le site internet de la Communauté métropolitaine de Québec.
- D'adopter le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Malette et daté du 10 décembre 2024.
- De transmettre ce rapport de vérification à la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique –
Mobilité durable

Adoptée

Vente des titres de transport métropolitains – Révision des plafonds de compensation de la CMQuébec

Résolution n° C-2024-116

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

Afin de clore l'année 2024 des ventes des titres métropolitains de transport collectif :

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à convenir et préparer un avenant à l'Entente sur les titres de transport en commun métropolitain 2024, 2025 et 2026 intervenue avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de

Lévis, la Société des traversiers du Québec, la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de La Côte-de-Beaupré et la MRC de L'Île-d'Orléans (Entente), permettant de hausser le plafond de compensation de la CMQuébec à 335 000 \$ en 2024.

- Autoriser le président et la secrétaire corporative de la CMQuébec à signer l'avenant à intervenir à l'Entente.
- Informer les partenaires de l'Entente que le manque à gagner résiduel par rapport aux projections de ventes sera comblé par l'enveloppe en provenance du Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) dans le cadre de la Convention d'aide financière du SCN N/Réf. 23-30140-33.

Afin d'assurer la viabilité des ventes de titres métropolitains de transport collectif en 2025 et 2026 :

- Informer l'ensemble des partenaires de l'Entente, ainsi que le SCN que sera initiée, dès janvier 2025, une démarche de négociation visant à établir une nouvelle formule de calcul des compensations se basant sur un effort partagé de tous les partenaires, incluant les sociétés de transport, pour absorber les manques à gagner associés aux dépassements de ventes par rapport aux prévisions initiales.
- Inviter le SCN à ajuster la convention d'aide financière N/Réf. 23-30140-33 intervenue avec la CMQuébec, afin de considérer le succès des ventes des titres de transport en commun métropolitains, notamment en haussant le montant maximal de sa contribution financière et en autorisant une hausse annuelle du coût à l'usager des titres métropolitains.
- Inviter le ministère des Transports et de la Mobilité durable à ajuster son programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) afin d'y prévoir un soutien à la vente de lots de billets interterritoires pour tenir compte notamment des nouvelles réalités de déplacement associées au télétravail à temps partiel.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique –
Mobilité durable

Adoptée

Participation au projet « L'intelligence artificielle au service de la résilience des territoires Québécois : accélérer la transition pour une plus grande autonomie territoriale »

Résolution n° C-2024-117

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du rôle d'appui de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) aux composantes de son territoire en résilience territoriale et en intelligence artificielle :

- D'autoriser la CMQuébec à participer et agir à titre de membre-conseil du comité de pilotage pour la première phase du projet porté par l'Institut de la résilience et de l'innovation urbaine (IRIU), intitulé « L'intelligence artificielle au service de la résilience des territoires Québécois : accélérer la transition pour une plus grande autonomie territoriale », soit celle sur la définition du cadre de gouvernance des données.
- De mandater la directrice générale et trésorière de la CMQuébec pour valider la poursuite de la participation au projet à titre de membre-conseil du comité de pilotage lorsque le cadre de gouvernance des données aura été établi et qu'il sera à la satisfaction de la CMQuébec.
- De transmettre à l'IRIU copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique –
Gestion de risques et résilience

Adoptée

Renforcer la résilience du territoire face aux aléas : Feuille de route métropolitaine et Plan de travail 2025-2027 - Adoption

Résolution n° C-2024-118

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) a mis en place, à l'hiver 2024, le Comité métropolitain sur la résilience territoriale (CMRT) afin de renforcer les capacités collectives permettant de mieux anticiper, réagir et s'adapter aux perturbations diverses;

CONSIDÉRANT QUE le CMRT est un comité permanent constitué de la CMQuébec et ses cinq composantes, soit la Ville de Lévis, l'agglomération de Québec et les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île d'Orléans et que son premier mandat était de proposer au conseil de la CMQuébec une feuille de route et voir à sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le renforcement de la résilience territoriale est une tâche complexe qui doit s'inscrire sur le long terme et qui requiert une planification flexible et ouverte;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'adopter la feuille de route métropolitaine intitulée « Renforcer la résilience du territoire face aux aléas » préparée par la CMQuébec en étroite collaboration avec les membres du CMRT et datée de décembre 2024.
- D'adopter le plan de travail 2025-2027 du CMRT, daté de décembre 2024 et autoriser sa mise en œuvre.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique –
Gestion de risques et résilience

Adoptée

Convention d'aide financière 2024-2027 avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la coordination de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint Laurent et de la Table de concertation régionale - Zone de Québec

Résolution n° C-2024-119

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et la secrétaire corporative, à signer une nouvelle convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la coordination de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint Laurent et de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent - Zone de Québec, pour la période de 2024 à 2027.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Responsable : Environnement

Adoptée

Portrait-diagnostic et recommandations d'intervention pour les espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE) du territoire de la CMQuébec – Prise d'acte

Résolution n° C-2024-120

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de l'étude « Portrait-diagnostic et recommandations d'intervention pour les espèces floristiques exotiques envahissantes du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) », réalisée par le Bureau d'écologie appliquée et datée de mai 2024.
- D'autoriser le partage de l'étude avec les partenaires municipaux et avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Responsable : Environnement

Adoptée

Développement d'une base de données pour optimiser les chaînes d'approvisionnement régionales – Octroi de contrats

Résolution n° C-2024-121

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Bianca Dussault, il est unanimement résolu :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2024-2029 de la Zone économique métropolitaine et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) (Rive-Nord) 2024-2031 (PMGMR), et spécifiquement aux fins du projet de Développement d'une base de données pour optimiser les chaînes d'approvisionnement régionales :

- Accorder un contrat de gré à gré au Créneau d'excellence Conception et fabrication de machines (Créneau Machines) pour de l'accompagnement et du support à la réalisation du Projet-pilote pour documenter les équipements et services des entreprises du secteur métallurgique afin d'alimenter une base de données permettant de favoriser des maillages industriels dans ce secteur, pour un montant de 50 890 \$ (excluant les taxes applicables), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 13 décembre 2024;
- Accorder un contrat de gré à gré à Québec International pour effectuer le démarchage et l'accompagnement des entreprises du secteur métallurgique afin de favoriser des maillages industriels sur le territoire de la CMQuébec, pour un montant maximal de 105 000 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 11 décembre 2024.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Certificat trésorerie : CT-2024-50

Responsable : Environnement – *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée

Entente sectorielle agroalimentaire 2023-2025 | Lancement des projets pour l'année 2025**Résolution n° C-2024-122**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la 3^e année de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 (Entente) et conformément au budget 2025 adopté, autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec, en tant que gestionnaire de l'Entente, à :

- D'accorder un financement maximal de 5 000 \$ (non taxable) pour des activités visant à soutenir les initiatives découlant du Regroupement des Tables de concertation bioalimentaires du Québec (projet 1.4), sur recommandation du comité consultatif;
- De préparer et lancer le Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2025 (projet 2.1) pour un montant maximal de 100 000 \$ (non taxable);
- De préparer et lancer le Programme d'aide financière aux marchés publics 2025 (projet 2.2) pour un montant maximal de 40 000 \$ (non taxable);
- De poursuivre le financement du projet Les Petits ambassadeurs (projet 2.3) pour un montant maximal de 50 000 \$ (non taxable), et convenir d'une entente à cet effet à intervenir avec la MRC de L'Île d'Orléans;
- De poursuivre les activités liées à la mise en œuvre du Plan de la mise en marché et de la valorisation des produits des agrotransformateurs et des transformateurs artisans de la Capitale-Nationale et de Lévis (projet 2.4), pour un montant maximal de 150 000 \$ (taxes incluses);
- De poursuivre le financement du concours en entrepreneuriat agricole Sur les traces de Louis Hébert (projet 4.1) pour un montant maximal de 35 000 \$ (non taxable), et convenir d'une entente à cet effet à intervenir avec la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord;
- De poursuivre le financement du projet Les Pisteurs (projet 4.4) pour un montant maximal de 10 000 \$ (non taxable), et convenir d'une entente à cet effet à intervenir avec la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord;
- De poursuivre le financement du projet Travailleur de rang (projet 5.2) pour un montant maximal de 10 000 \$ (non taxable), et convenir d'une entente à cet effet à intervenir avec la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord;
- De signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution et à procéder aux décaissements requis.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024

Certificat trésorerie : CT-2024-51

Responsable : Agroalimentaire

Adoptée

Entente 2021-2022 avec la Fondation Lucie et André Chagnon - Versement**Résolution n° C-2024-123**

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- Autoriser le versement d'un montant de 33 306 \$ à la Fondation de la Communauté métropolitaine de Québec, provenant des montants résiduels de l'entente 2021-2022 avec la Fondation Lucie et André

Chagnon destinés à l'accompagnement des communautés locales, aux fins d'un accompagnement par le Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-52
Responsable : Développement social

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Élaboration d'un site internet pour les indicateurs de bien-être dans la région métropolitaine de Québec : Octroyer un contrat à l'agence UNIK MÉDIA pour la conception et l'intégration, sur le site internet de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), d'un tableau de bord interactif dédié à la présentation et au suivi des indicateurs de bien-être pour la région métropolitaine de Québec, pour un montant de 17 200 \$ (excluant les taxes applicables), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 21 novembre 2024. - **Résolution n° E-2024-96**
- Vision métropolitaine de l'eau – Portrait de la conservation des milieux naturels sur le territoire de la CMQuébec : Dans le cadre de la Vision métropolitaine de l'eau, accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Capitale Nature pour la réalisation d'un Portrait de la conservation des milieux naturels sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), au montant de 28 500 \$ (aucune taxe applicable), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 1^{er} novembre 2024. - **Résolution n° E-2024-98**
- Entente sectorielle agroalimentaire 2023-2025 | Activités de concertation dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie sur les activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034 : Accorder un contrat de gré à gré à la firme En mode solutions inc., pour la planification et l'animation d'une démarche de concertation dans le cadre de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2035, au montant de 37 056 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 8 novembre 2024. - **Résolution n° E-2024-99**

B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 9 décembre 2024

C) 2024-12-06 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec

D) 2024-12-09 – Note - Projet de loi 79 – Commentaires de la CMM et de la CMQuébec

E) 2024-11-21 – Lettre – Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale – Plan d'action de la Zone économique métropolitaine (ZEM) - Octroi de 400 000 \$ projet de base de données

F) 2024-12-12 – Note – Appui de la CMQuébec à la candidature de la Ville de Québec à titre de Région de biosphère de l'UNESCO

G) 2024-12-15 – Note – Report de la date de signature des conventions en gestion de risques et résilience sur la rivière Montmorency et le fleuve Saint-Laurent

Reconnaissance des employés détenant 10 années d'ancienneté ou plus

Résolution n° C-2024-124

- Adopter une motion de félicitations et de remerciements à l'égard de M. Anthony Kish, pour ses 10 ans au sein de l'équipe de la CMQuébec, son engagement exemplaire, sa fiabilité et sa contribution remarquable aux dossiers en environnement et en aménagement du territoire.
- Adopter une motion de félicitations et de remerciements à l'égard de M. Charles-Éric Bernier, pour ses 10 ans au sein de l'équipe de la CMQuébec, son leadership exceptionnel en tant que directeur de

l'environnement, son engagement envers l'excellence et son apport précieux aux avancées de l'organisation en matière de développement durable et de gestion environnementale.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2024
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée unanimement

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2024-125

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 40

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2024-104 à C-2024-125 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE